

Montpreveyres
Bureau du Conseil général

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

Séance du : 16 juin 2016
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 21 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL n° 07/2016 : **la rémunération de la Municipalité pour le législature 206-2021.**

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 07/2016 présenté le 16 juin 2016 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'octroyer au syndic, pour le législature 2016-2021, une rémunération annuelle de Fr. 10'000.- brut à titre de rétribution ;
- d'octroyer aux conseillers municipaux, pour la législature 2016-2021, une rémunération annuelle de Fr. 7'000.-brut à titre de rétribution ;
- de fixer le montant des vacations à Fr. 45.- brut /heure, tarif également valable pour les membres des commissions municipales.

Accepté avec 3 refus.

Avec l'amendement suivant, accepté avec 3 absentions : forfait pour frais administratifs ramené à Fr. 50.- par mois.

Ainsi délibéré en séance du 16 juin 2016

Montpreveyres, le 21 juin 2016



Martine Borgeaud
Présidente



Maude Schneider
Secrétaire

Recours possible dans les 30 jours